

80 % de
réussite en
2024

DURÉE

- Formation initiale ou continue : 3560 h
- VAE : se rapprocher de l'école

DATE ET LIEU

Date de formation : Consultez le site web ou affichage à l'école

Lieu : **Form'Action**
41 lot. Dugazon de Bourgogne
ZAE Petit-Pérou
97139 Les Abymes

PUBLIC CONCERNE

Demandeurs d'emploi/ Etudiants et
Salariés
(18 ans et +)

PRE-REQUIS

- Titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué de niveau 4 ou diplôme en travail social obtenu après Juin 2021



MODALITÉ

Inscription à l'école
Formation en présentiel et/ ou
distanciel
20 participants maximum

HANDICAP

Accessible après étude de situation
suivi d'un entretien avec le référent
handicap

PRISE EN CHARGE

- Financement :  
- Financement personnel
18156 € /Participant (formation
complète : 3 ans)
(Financement possible : Individuel,
AIF, employeur, CPF monétisé,
OPCO, Transitions Pro ...)

CONTACT

Mme BEUCAIRE Raymonde ou
Mme GOSSEC Marie-Alice
contact@formaction.org
<https://www.formaction.org>
Tel : 0590 93 01 16

✂ MÉTIER ✂

L'Assistant de Service Social est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il mène des interventions sociales, individuelles ou collectives en vue d'améliorer par une approche globale et d'accompagnement social, les conditions de vie des personnes et des familles.

Les assistants de service social et les étudiants se préparant à l'exercice de cette profession sont tenus au secret professionnel dans les conditions et sous les réserves énoncées aux articles 226-13 et 226-14 du Code pénal et à l'article L411-3 du Code de l'action sociale et des familles.

Il Intervient dans une démarche éthique et déontologique, dans le respect de l'altérité et de la singularité de la personne et du collectif. Il accomplit des actes professionnels engageant sa responsabilité par ses choix et ses prises de décision, qui tiennent compte de la loi, des politiques sociales et de l'intérêt des personnes.

Code de l'action sociale et des familles : articles L.411-1, D.451-29 et D451-29-1

✂ OBJECTIFS FINAUX DE LA FORMATION ✂

Selon l'arrêté du 22 Août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social, la formation vise à former des professionnels du travail social aux 4 domaines de formation (associés à 8 blocs de compétences) précisés dans l'arrêté du 10 Mars 2020 :

- Réaliser une intervention professionnelle en travail social
- Analyser des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social
- Etablir une communication professionnelle adaptée
- Développer les dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

✂ CONTENU ✂

La formation comprend 1740 heures d'enseignements théoriques, méthodologiques, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques et 1820 heures de formation pratique

Conformément à la circulaire interministérielle relative à la mise en crédits européens (ECTS), la formation préparant au métier de d'Assistant de Service Social correspond à 180 crédits européens.

En lien avec l'Université des Antilles, notre école propose un découpage de la formation en 6 domaines de formation répartis selon les 4 domaines de compétences (8 blocs de compétences associés).

✂ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ✂

Les cours sont dispensés par des universitaires, des professionnels du secteur et des formateurs qualifiés. Les méthodes pédagogiques : pédagogie de l'action et pédagogie de proximité

✂ VALIDATION ✂

Blocs de compétences validés à l'école « Form'Action »	Bloc de compétence validé par la « DEETS »
Blocs de Compétences 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8	Bloc de Compétences 4 (Mémoire de pratique professionnelle)